

Animation des ateliers¹.

Positionnement des ateliers par rapport au double objectif du Plan d'action.

Le Plan vise, d'une part, à accélérer l'intégration des éco-technologies dans tous les secteurs de l'économie (demande d'éco-technologies) et, d'autre part, à développer l'offre luxembourgeoise d'éco-technologies par ses éco-entreprises et Centres de R&D.

L'atelier 1 correspond au 1^{er} volet du double objectif ci-dessus (demande d'éco-technologies) :

- Atelier 1 – Développer la demande d'écotechnologies dans tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise : demande des entreprises et des particuliers, marchés publics.

Les ateliers 2 et 3 correspondent au 2^{ème} volet de ce double objectif (développement de l'offre d'éco-technologies), l'atelier 2 étant centré sur le développement du potentiel existant d'éco-entreprises du Grand Duché et l'atelier 3 sur les différentes possibilités de renforcer ce tissu par de nouveaux acteurs.

- Atelier 2 – Renforcer les éco-entreprises luxembourgeoises existantes : R&D, innovation, formation, qualification, financement, appui à l'exportation.
- Atelier 3 – Favoriser la création de nouvelles éco-entreprises au Luxembourg : start-up, implantation d'éco-entreprises étrangères, diversification d'entreprises de secteurs "traditionnels" vers les marchés de l'environnement.

Objectif des ateliers.

Dans leur champ respectif, les ateliers ont pour objectif :

- D'identifier les **besoins d'amélioration de l'action publique et collective** par rapport à la situation présente (Dans une perspective immédiate et à plus longue échéance).
- De **proposer des mesures** susceptibles de répondre à ces besoins d'amélioration :
 - o Mesures ou actions nouvelles.
 - o Adaptation ou renforcement de mesures existantes (élargissement du champ d'application de mesures existantes, modification des conditions d'éligibilité, focalisation plus affirmée sur les éco-technologies et les éco-entreprises, etc).
 - o Autant que possible, préciser si ces mesures sont à caractère transversal ou sectoriel.
- **Identifier les organismes** qui pourraient être moteurs de leur mise en œuvre ("organismes porteurs").

¹ Voir aussi projet diapos ci-joint pour l'introduction des ateliers.

Fiches support du travail en atelier.

- Les fiches regroupent certaines des **mesures** figurant dans le document approuvé par le Conseil de gouvernement, ainsi que différentes autres mesures observées dans des pays européens ou évoquées dans le cadre du groupe de travail.
- Les mesures sont classées en fonction des **3 ou 4 principaux sous-thèmes** proposés pour chaque atelier.
- L'utilisation des fiches a pour but de :
 - o Permettre aux participants d'avoir un **temps de réflexion personnelle** en début d'atelier (avis sur les pistes proposées et indication de leurs propres idées).
 - o Disposer, à l'issue de l'atelier, d'éléments qui serviront pour la préparation du **compte rendu écrit de l'atelier** (une analyse des avis sera faite permettant éventuellement une hiérarchisation simple et de faire apparaître certaines divergences d'avis).

Déroulement du travail dans chaque atelier¹.

- Rappel par l'animateur de la thématique et du processus de l'atelier (5 mn).
- Tour de table de présentation des participants (5 mn).
- **Travail individuel par écrit** sur la fiche de l'atelier (10 mn) :
 - o Il est demandé aux participants de noter les propositions sur lesquelles ils ont un avis (et d'ignorer les autres) : ++ : proposition très pertinente ; + : proposition pertinente ; – si proposition non pertinente.
 - o Des cases vides sont laissées disponibles. Elles ont pour objet de permettre aux participants de proposer des suggestions supplémentaires.
- **3 ou 4 temps de discussions collectives**, organisés successivement autour des principaux sous-thèmes de l'atelier (1h30 environ) :
 - o Les participants conservent leur fiche comme appui éventuel pour leurs interventions orales.
 - o L'animateur peut, si nécessaire, utiliser les éléments d'informations complémentaires fournis ci-après, qui illustrent certaines des pistes soumises à discussion.
- Fin de l'atelier : avant de quitter la salle les participants remettent leur fiche au rapporteur ou à l'animateur.

Préparation de la synthèse orale.

- Une maquette préliminaire de diapos de synthèse est préparée pour chaque atelier².
- Pendant la pause suivant les ateliers, l'animateur et le rapporteur ajustent le contenu de ces diapos, en fonction des principaux points ressortant de l'atelier.

¹ Format prévu par atelier : 15 à 25 participants, 1 animateur et 1 rapporteur.

² Voir projet ci-joint.

<p>Merci de noter les propositions ci-après si vous les trouvez pertinentes (+) ou très pertinentes (++) et de compléter avec vos propres propositions</p>	
<p>A – Développer la demande d'éco-technologies par les entreprises des différents secteurs de l'économie</p>	
<p>A1 – Sensibiliser les entreprises des différents secteurs de l'économie aux offres luxembourgeoises d'éco-technologies et de services associés (organisation de colloques, etc).</p>	
<p>A2 – Mettre en œuvre les possibilités résultant des nouvelles "Lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement" (publiée par la CE le 1-4-08) : majoration des aides pour investissement "innovation écologique", possibilité d'aides aux études environnementales, etc.</p>	
<p>A3 – Mettre en œuvre de façon exemplaire le nouveau cadre d'action européen pour améliorer la performance énergétique et environnementale des produits, et faciliter leur adoption par les consommateurs : labels éco-produits, renforcement de l'étiquetage des produits.</p>	
<p>A4 – Développer les accords avec les organisations professionnelles représentant les entreprises de différents secteurs de l'économie, en vue de démarches volontaires d'introduction des éco-technologies dans ces secteurs.</p>	
<p>A5 – Introduire de nouveaux mécanismes incitatifs à la performance énergétique et environnementale des entreprises (par exemple Certificats d'économie d'énergie).</p>	
<p>Vos propositions :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	
<p>B – Développer la demande d'éco-technologies par les particuliers</p>	
<p>B1 – Sensibiliser les particuliers aux offres d'éco-technologies et de services associés disponibles sur le marché luxembourgeois.</p>	
<p>B2 – Améliorer la communication sur les aides financières aux particuliers (pour l'achat d'équipements domestiques basse consommation, de véhicules à faibles émissions de CO₂, etc).</p>	
<p>B3 – Promouvoir de nouveaux modèles de comportement des particuliers en liaison avec de nouveaux services environnementaux, à développer ou déjà disponibles (exemple : SDK, SuperDrecksKëscht, dans le domaine des déchets).</p>	
<p>B4 – Etudier la possibilité d'introduire des mécanismes incitatifs nouveaux, comme par exemple la bonification des droits à construire pour les rénovations et constructions performantes au plan énergétique et environnemental.</p>	
<p>Vos propositions :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	

C – Développer la demande d'éco-technologies dans le cadre des marchés publics	
C1 – Introduire des stratégies d'achat de type " Green procurement " pour les achats publics (critères d'éco-conditionnalité dans les appels d'offre, etc).	
C2 – Recourir au mécanisme de la " commande publique pré-commerciale " (pre-commercial procurement), mécanisme autorisé par des Directives européennes dans plusieurs cas (contenu écologique, place des PME, contenu innovant...)	
C3 – Préparer des guides sur les "achats éco-responsables" à l'attention des acheteurs publics.	
C4 – Susciter des appels à projets exemplaires des collectivités locales et des services de l'Etat.	
C5 – Promouvoir de nouvelles fonctions à vocation environnementale au sein de l'Administration publique, comme par exemple la fonction de "Délégué à l'efficacité énergétique".	
Vos propositions : - - -	

Atelier 1 – Notes explicatives

A1 – **Sensibiliser les entreprises.** Organiser par exemple des colloques sur : les procédés de fabrication propres, l'éco-construction, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque,...), les technologies de recyclage...

A2 – **Nouvelles "Lignes directrices concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement"**. Ces nouvelles lignes directrices peuvent en particulier permettre de soutenir financièrement des prestations de conseil ou des études d'aide à la décision en faveur d'investissements éco-efficients.

A3 – **Nouveau cadre européen éco-produits.**

A noter que dans le cadre des six mesures en faveur des éco-industries annoncées en France en Décembre 2008 est prévu un programme de contrôles concernant le "dumping environnemental", sur les cinq thèmes suivants : étiquetage CO2 des véhicules ; performance énergétique des fenêtres ; lampes et ampoules ; peintures ; revêtements de sol, moquettes, parquets, linoléum sur le critère composés organiques volatils.

A4 – **Démarches volontaires.** Exemple d'accords volontaires :

- Développer un "pôle d'excellence" sur la gestion économe en énergie des salles d'ordinateurs de la place financière, des télécommunications et de l'administration.

Pour mémoire :

- *Efficacité énergétique* : En matière d'amélioration énergétique, les accords volontaires conclus en 1996, d'une part avec le secteur de la finance et d'autre part avec le secteur de la santé, ont été des échecs. Deux raisons ont été mises en avant : le manque d'intérêt des entreprises et organismes de ce secteur et le manque de moyens alloués par l'administration pour le suivi de ces accords.
- *Sols* : En revanche, dans le domaine de la dépollution des sols, une approche par accord volontaire avec les distributeurs de carburant a permis de réaliser rapidement de nombreux travaux de dépollution.

A5 – **Mécanismes incitatifs à la performance.** Les certificats d'économie d'énergie ont notamment été mis en place au RU, en Italie et en France.

Autres exemples de mécanismes incitatifs utilisés en Europe :

- Aides au conseil, aide à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (mécanisme financier de prise en charge de 50 % des coûts, France).
- Prêts bonifiés ou prêts à taux zéro pour certains investissements environnementaux (exemple KfW en Allemagne, Pays-Bas, Prêts à taux zéro en France).

A – **Autre point éventuel pour la discussion** : la question de l'accélération de la transcription des directives UE introduisant des exigences, nouvelles ou renforcées, de performance environnementale (réglementations). Cette piste ne figure pas sur la fiche, mais pourrait être soumise à discussion.

B1 – **Sensibiliser les particuliers.** Equipements domestiques performants, éco-produits (peintures, etc) pour le logement et éco-matériaux de construction, etc.

B3 – **Nouveaux modèles de comportement.** Ceci pourrait rejoindre l'idée d'une stratégie de type "Luxembourg - Pays laboratoire pour la mise en place de pratiques nouvelles de consommation et mobilité durable".

B4 – Bonification des droits à construire. Ce dispositif existe notamment en France (Bonus de Coefficient d'Occupation des Sols), en Suisse (Bonification du Coefficient d'Utilisation des Sols) et aux Etats-Unis. Le principe est d'autoriser la construction de m² supplémentaires, sous condition de performances énergétiques et/ou environnementales supérieures à la réglementation en vigueur.

B – Autre point éventuel pour la discussion. Approvisionnement "de proximité" :

- Filières relatives aux éco – matériaux de construction.
- Approvisionnement en produits de l'agriculture écologique.

C3 – Guides à l'attention des acheteurs publics. Le ministère des Travaux publics a par exemple déjà préparé un guide de la "construction durable" à l'usage de l'Administration des bâtiments publics.

C4 – Appels à projets. Exemples d'appels à projets envisageables :

- *Contrats de performances énergétiques* : appel à projets exemplaires sur le patrimoine bâti public (Actions de type "EnergiesparPartnerschaft" s'inspirant par exemple du modèle de la Berliner Energie Agentur).
- *Efficacité énergétique des ascenseurs* : appel à projets de démonstration (existence d'une offre luxembourgeoise).

C – Autres points éventuels pour la discussion :

- Relance des investissements publics. Par exemple, dans le domaine de l'eau, la problématique principale est celle du vieillissement des infrastructures communales. Il y a de gros besoins de mise à niveau des réseaux et des stations d'épuration.
- Modulation de taxes, par exemple sur les eaux de pluie en fonction de la perméabilité du terrain et du coefficient d'écoulement (Certains Länder allemands) ; taxe sur les surfaces imperméabilisées (Belgique).

<p>Merci de noter les propositions ci-après si vous les trouvez pertinentes (+) ou très pertinentes (++) et de compléter avec vos propres propositions</p>	
<p>A – Appui à la R&D et à l'innovation</p>	
<p>A1 – Utiliser pleinement le nouvel encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation (2006/C 323/01). Concerne notamment les aides pour : le recours au conseil en innovation, l'engagement temporaire de personnel qualifié, etc.</p>	
<p>A2 – Renforcer les efforts de sensibilisation, d'information, de mise en réseau et d'accompagnement pour permettre aux éco-entreprises et centres de R&D publics d'accéder aux programmes de financement européens et de développer leurs collaborations internationales.</p>	
<p>A3 – Encourager les collaborations entre éco-entreprises et centres publics de recherche implantés au Luxembourg ou à l'étranger.</p>	
<p>A4 – Prévoir un mécanisme incitatif pour les programmes de recherche publique en fonction des priorités du Plan d'action éco-technologies (par exemple financements renforcés).</p>	
<p>A5 – Introduire un nouveau dispositif "d'appel à projets de démonstration".</p>	
<p>A6 – Introduire un régime facilitant l'obtention des autorisations administratives pour la mise en place d'opérations de démonstration relatives aux éco-technologies (dérogations, procédures simplifiées).</p>	
<p>Vos propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - 	
<p>B – Appui à la formation et à la qualification</p>	
<p>B1 – Recenser les formations initiale et continue existantes en matière d'éco-technologies, répertorier les besoins supplémentaires de formation et aider à leur mise en place.</p>	
<p>B2 – Articuler les programmes de formation aux projets de démonstration.</p>	
<p>B3 – Pour faciliter l'accès aux marchés limitrophes, proposer des formations sur les systèmes réglementaires en vigueur en France, en Allemagne et en Belgique.</p>	
<p>B4 – Accélérer la reconnaissance des diplômes et qualifications relatifs aux éco-technologies (par exemple : diplômes des Fachhochschule).</p>	
<p>Vos propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - - - - 	

C – Appui au financement des éco-entreprises	
C1 – Sensibiliser les éco-entreprises aux différents régimes d'aides financières disponibles (Régime PME, etc).	
C2 – Envisager de nouveaux instruments financiers spécifiques pour renforcer la structure financière des éco-entreprises, à l'image de dispositifs existants dans d'autres pays européens.	
Vos propositions : - - - - - -	
D – Appui aux exportateurs d'écotechnologies et de services associés	
D1 – Renforcer la connaissance et l'utilisation par les éco-entreprises des mécanismes existants de soutien à l'export (mécanismes qui s'adressent aux entreprises de tous secteurs).	
D2 – Mettre en place un groupe de travail sur les opportunités de marchés internationaux pour les éco-entreprises luxembourgeoises.	
D3 – Produire du matériel promotionnel sur les éco-entreprises luxembourgeoises (brochures, articles...), organiser des missions de promotion, être présent lors des principales foires et colloques spécialisés dans le secteur des éco-technologies...	
D4 – Aider les éco-entreprises luxembourgeoises à s'impliquer davantage dans des réseaux européens d'éco-entreprises ; faire rentrer un organisme luxembourgeois au Comité EUCETSA (Européen Committee of Environmental Technology Suppliers Associations).	
D5 – Créer une marque (de type "Environmental technology – Made in Luxembourg").	
D6 – Développer les accords bilatéraux avec des pays étrangers et appuyer la création de GIE regroupant les entreprises concernées par ces accords.	
Vos propositions : - - -	

Atelier 2 – Notes explicatives

A1 – **Aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation.** Le nouvel encadrement communautaire est en cours de retranscription dans la législation nationale.

Concerne aussi la propriété intellectuelle.

A2 – **Accéder aux programmes de financement européens.** Ceci concerne notamment : le 7^e Programme cadre de recherche et développement (PCRD, le Programme cadre compétitivité et innovation (CIP), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le programme LIFE, le programme Eurêka, les programmes de l'Agence Spatiale Européenne ESA...

A3 – **Collaborations entre éco-entreprises et centres publics de recherche.** Exemples d'actions pour encourager les collaborations :

- Proposer aux éco-entreprises des ateliers techniques ciblés ; des visites d'instituts de recherche luxembourgeois et frontaliers.
- Appuyer les transferts de compétences et/ou de technologies en réponse à des besoins précis (lien avec Entreprise Europe Network par exemple).
- Mettre en place des plateformes permettant de tester des unités pilotes de démonstration (exemple du projet de plate-forme "bioénergie" du CRP – Gabriel Lippmann).

A4 – **Mécanisme incitatif pour les programmes de recherche publique.** Le renforcement des financements pourrait par exemple intervenir par l'intermédiaire du nouveau programme du FNR portant sur la gestion du développement durable.

Exemple de priorité envisageable : positionnement renforcé de la recherche sur la filière biogaz.

A6 – **Autorisations administratives.** Exemples de simplification administrative :

- Prévoir pour certaines installations un reclassement (par exemple de la "classe 3" à la "classe 4"),
- Prévoir des possibilités de discussions bilatérales pour quelques grands projets, pour faciliter l'obtention des autorisations.
- Stratégie suisse : à noter que la stratégie suisse consiste à transposer le plus vite possible les résultats de la recherche dans la réalité de la production industrielle grâce notamment à des installations pilotes des prototypes et des séries limitées qui peuvent être testées par les utilisateurs ou les consommateurs.

B3 – **Formations sur les systèmes réglementaires en vigueur en France, en Allemagne et en Belgique.** Par exemple : via les Chambres de Commerce et le CRTE.

Dans le domaine de l'éco-construction, au sein de l'UE, la multiplication de systèmes nationaux différents pour les normes de performance aboutit à une segmentation nationale du marché.

B – **Autre point éventuel pour la discussion :** *Eco-construction* : quelle leçon tirer de la distribution gratuite d'un logiciel pour établir le passeport énergétique des bâtiments ?

C1 – Sensibiliser aux différents régimes d'aides financières. Exemples de financements disponibles : financements de la SNCI (prêts à l'innovation,...), de la société CD-PME, du Fonds Européen d'Investissement (FEI), des sociétés de capital-risque, etc.

C2 – Nouveaux instruments. A titre d'analogie, le Plan d'action "technologies de la santé" prévoit la mise en place d'une facilité dédiée de 20 millions € par la SNCI.

Divers dispositifs financiers ont été créés en Europe, dans le cadre d'initiatives publiques ou privées :

- Création d'un fonds financier "Energie et Protection du climat" (MUT – Autriche).
- Fonds privés spécialisés en France : Demeter Partners, CapEnergie, 123 Energies nouvelles...
- Défisicalisation des investissements dans les "Fonds verts" autorisés, qui offrent ensuite des prêts préférentiels (Pays-Bas).

D1 – Connaissance et utilisation des mécanismes existants. Soutiens à l'export multisectoriels. Quelques précisions :

- Les outils du Copel, en 2002, 20 demandes, 60.000 euros. En 2007, 180 demandes, 750.000 euros. Environ 10.000 euros en moyenne par projet. Parmi les instruments financiers : cofinancement des frais de création de brochures, de traductions, de consultants exports, d'avocats, formation au marketing à l'étranger, études de marchés et de faisabilité (sous le règlement 2008 de l'UE). Outils récapitulés dans le document du MECE "Public Export Incentives : fostering the internationalisation of Luxembourg companies".
- Pour les projets plus complexes, accompagnement via des outils de type avance remboursable sur période de 10 ans. Exemple en Chine pour l'entreprise LEE (centrale biogaz).

D6 – Accords bilatéraux. Exemple du GIE sur le biogaz mis en place suite à l'accord avec un Emirat du Golfe Persique.

D – Autres points éventuels pour la discussion :

- "Vitrine". Idée d'une plateforme de type "Symbiocity" (vitrine 70 éco-entreprises) dans le quartier écologique Hammarby Sjöstad à Stockholm.
- *Eco-construction* (y compris récupération des eaux de pluie) : étudier la possibilité d'une "plate-forme de transfert", permettant le transfert de solutions techniques d'Allemagne vers le Luxembourg puis vers la France.
- Analyser le fonctionnement et les résultats d'organisme export dédié éco-technologies : ITUT, Internationales Transferzentrum für Umwelttechnik (Allemagne) ou de Green City Danemark.

Merci de noter les propositions ci-après si vous les trouvez pertinentes (+) ou très pertinentes (++) et de compléter avec vos propres propositions	
A – Favoriser la création d'éco-entreprises nouvelles et de start up.	
A1 – Faciliter l'accès des projets de création d'éco-entreprises aux systèmes d'accompagnement et d'aide financière à la création d'entreprises.	
A2 – Faciliter l'accueil des projets d'éco-entreprises dans les incubateurs et pépinières d'entreprises.	
A3 – Appuyer la valorisation de la R&D intéressant les éco-technologies sous forme de création d'entreprises (Spin Off).	
A4 – Créer un dispositif d'encadrement technologique des start-up du secteur environnement (campagne de mesure en combinaison avec les centres de recherche, homologation, etc).	
Vos propositions : - - -	
B – Favoriser l'implantation au Luxembourg d'éco-entreprises étrangères	
B1 – Orienter le Board of Economic Development (BED) et les Trade and Investment Offices vers la prospection d'entreprises du secteur de l'environnement.	
B2 – Identifier les entreprises étrangères susceptibles d'être intéressées par les potentialités de la recherche publique au Luxembourg en vue de développer des activités au Luxembourg (Exemples : qualité de l'eau, matériaux...).	
B3 – Etudier les besoins d'adaptation éventuelle des instruments à disposition du BED (infrastructures d'accueil Ecostart, etc) aux caractéristiques des éco-entreprises prospectées.	
B4 – Etudier les besoins d'adaptation éventuels des régimes d'accompagnement financier aux caractéristiques des éco-entreprises prospectées.	
B5 – Etudier le rôle possible du Luxembourg comme plate-forme d'homologation des éco-technologies au niveau européen (à l'image de l'homologation des véhicules européens déjà implantée au Luxembourg).	
B6 – Promouvoir le Luxembourg comme siège de fédérations européennes dans certains secteur des éco-technologies.	
B7 – Analyser les chaînes de compétences présentes sur le territoire luxembourgeois, en vue d'encourager l'implantation d'unités de production sur les chaînons manquants.	
Vos propositions : - - -	

C – Inciter les entreprises des secteurs traditionnels de l'économie à se diversifier vers les marchés de l'environnement	
C1 – <i>Qualité de l'eau</i> : étudier les modalités de valorisation économique des savoirs faire des organismes publics gestionnaires de l'eau (création de société d'économie mixte – SEM, etc).	
C2 – <i>Eco-logistique</i> : encourager les entreprises du secteur de la logistique à développer des offres à composante "éco-logistique" (En liaison avec le plan d'action logistique).	
C3 – <i>Eco-construction</i> : formation et qualification des acteurs du secteur du bâtiment à la mise en œuvre des techniques d'éco-construction et des éco-matériaux.	
C4 – <i>Eco-conception des produits</i> : encourager les industriels de secteurs traditionnels (ex. mécanique) à intégrer les approches d' éco-conception des produits .	
C5 – <i>Systèmes informatiques appliqués à l'environnement</i> : encourager le développement de nouvelles activités économiques à partir des compétences présentes au Luxembourg dans les domaines des TIC, des bases de données, de la modélisation et des SIG.	
Vos propositions : - - -	

Atelier 3 – Notes explicatives

A1 – **Accompagnement et aide financière à la création d'entreprises.** Luxinnovation a par exemple accompagné 14 projets de création d'éco-entreprises sur la période 2004-2007 : Eolien, Biomasse, Solaire, Eau... Quel retour expérience ?

Pour les projets innovants (industriels et technologiques), Luxinnovation apporte des conseils aux porteurs de projets (relecture business plan, recherche financements, contacts spécialistes, recherche locaux gérés par le MECE...). Les porteurs de projets s'adressent ensuite aux dispositifs généraux de soutien à la création d'entreprise (pour les financements : société CD-PME, "Business angels", etc).

Y a-t-il une marge d'amélioration des contacts possibles entre les projets d'éco-entreprises luxembourgeoises et les réseaux européens et internationaux de financement des start-up ? Exemple : European Tech Tour Association qui vient d'annoncer une convention destinée à mettre en contact les start-up les plus prometteuses dans le secteur des technologies de l'environnement et des investisseurs (Genève, Juin 09).

A2 – **Incubateurs et pépinières.** Le Technoport (Esch) géré par le CRP accueille en particulier des sociétés de services informatiques ; Eco-start offre des surface industrielles (accueille par exemple le 1^{er} fabricant panneaux solaires). Les dispositifs en place sont-ils adaptés et suffisants ? Faut-il envisager leur extension ou d'autres dispositifs ?

A3 – **Valorisation de la R&D.**

- *Photovoltaïque* : Aider à la création d'entreprises à partir des capacités de la recherche sur les matériaux existant au Luxembourg (en liaison notamment avec l'industrie du verre).

Exemple de la base de données ARAMIS en Suisse qui regroupe tous les projets de recherche relatifs aux éco-technologies et peut être utilisé par les entrepreneurs.

A4 – **Encadrement technologique.** Un tel dispositif a été mis en place dans le cadre du Plan d'action "Technologies de la santé".

En Suisse, l'OFEV apporte un soutien pour les essais pratiques des nouvelles technologies dans des installations pilotes (en vue prototype, séries limitées. Il collabore avec l'Agence pour la promotion de l'innovation et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

B1 – **Orienter le Board of Economic Development (BED) et les Trade and Investment Offices.** Améliorer le "ciblage" des éco-entreprises internationales. Développer un dispositif de veille "pointu" sur Internet, visant à identifier très en amont les entreprises ayant des projets d'implantation en Europe dans les secteurs-clés des éco-technologies intéressant le Plan d'action.

B5 – **Plate-forme d'homologation.** Faire le lien avec le European Environmentally Sound Technologies (EST) Verification System (EVT).

A noter également l'existence de projets dans l'homologation des médicaments.

B6 – **Siège de fédérations européennes.** Le Luxembourg abrite déjà par exemple le "Secrétariat de la gestion durable des forêts".

Différentes fédérations européennes sectorielles ont bien sûr déjà leur siège (FEAD à Bruxelles pour les déchets, etc). D'autres sont en cours de constitution sur des créneaux émergents et c'est peut être sur celles-ci qu'il faudrait positionner le Luxembourg.

B7 – Compléter les chaînes de compétences. Exemples de filières à analyser dans cette perspective :

- Recyclage des déchets.
- Photovoltaïque : il n'y a pas d'unités de production ; actuellement seule une unité d'assemblage de panneaux photovoltaïques opère au Luxembourg.
- Biomasse : le Luxembourg a des compétences au niveau des intégrateurs (les matériels sont allemands ou autrichiens) : s'appuyer sur ces compétences pour des implantations nouvelles au Luxembourg ?

C2 – Eco-logistique. Articuler avec le projet de Cluster logistique en cours de création (surtout centré actuellement sur traçabilité / RFID...).

C3 – Eco-construction. Question de l'amplification et de l'accélération des évolutions du secteur du bâtiment vers des prestations d'éco-construction : faut-il appuyer en direction de certaines niches (par exemple : contrats de performance énergétique) ou bien avoir une approche plus globale ?

Quid de la nécessité de lever les blocages à l'exercice de certains métiers d'expertise dans le bâtiment (par exemple : exclusivité accordée aux architectes et ingénieurs conseils pour délivrer le passeport énergétique du bâtiment) ?

C4 – Eco-produits. S'appuyer sur le nouveau cadre d'action européen en faveur des éco-produits (rejoint la proposition A3 de l'atelier 1).

C5 – Systèmes informatiques appliqués à l'environnement : concerne les bases de données environnementales, les outils intelligents d'aménagement et de surveillance du territoire, etc.

Idee d'un "Prix TIC et développement durable". A titre d'exemple, en partenariat avec le MEDEF, un prix TIC et développement durable sera lancé dans le cadre des six mesures en faveur des éco-industries annoncées en France en Décembre 2008.

Réflexions "Green IT".